



CHARTRE DE LA VIE ETUDIANTE

Année 2025/2026

Cette Charte a été élaborée en 2025 par les responsables d'associations étudiantes hébergées** à l'Institut Agro Dijon en collaboration avec le service prévention ainsi que la direction de l'Enseignement et la vie étudiante. Elle est rédigée en cohérence la Charte Cpas1option dont l'école est signataire (en partenariat avec BNEI, CGE et CDEFI).

Ses objectifs contribuent :

- À la prévention des risques liés aux événements et aux comportements individuels ou collectifs, particulièrement lors des manifestations festives étudiantes organisées par les associations hébergées,
- À l'amélioration continue de la qualité de vie étudiante dans l'établissement.

Les ateliers d'échanges étudiants organisés en 2025 ont validé cette nouvelle charte comme outil de collaboration mettant en lumière les engagements des parties signataires.

*** Bureau des Elèves, Solid'Agro, Association des Cavaliers de l'Institut Agro Dijon, Association Sportive, Start Agro, Agro-Logique, Ingénieurs Sans Frontière, Association de la Gastronomie de la Vigne et du Vin, Les Robes Orange et Noir,*



SOMMAIRE

Livre I	3
L'Institut Agro Dijon et les associations étudiantes hébergées s'engagent...	3
...A lutter contre les violences sexistes et sexuelles et contre toute forme de discrimination	3
...A favoriser les comportements écoresponsables	4
Livre II	5
Le Bureau des Élèves et les associations étudiantes hébergées s'engagent...	5
..... À faire vivre la charte	5
..... À adhérer à l'objectif "SANTÉ étudiante"	6
..... À mieux vivre ensemble en résidence et dans l'Ecole	7
..... À assurer la continuité de la vie associative	8
Livre III	9
L'INSTITUT AGRO DIJON S'ENGAGE...	9
..... À Être investi dans la vie étudiante	9
Les personnes ressources dans l'Etablissement	10
Livre IV	11
LES ELEVES, USAGERS ET INVITES DES ASSOCIATIONS S'ENGAGENT...	11
.... À adopter un comportement responsable	11
COMMISSION DES ASSOCIATIONS	12
SIGNATURE CHARTE DE LA VIE ETUDIANTE	13

Livre I

L'Institut Agro Dijon et les associations étudiantes hébergées s'engagent...

...A lutter contre les violences sexistes et sexuelles et contre toute forme de discrimination

Est strictement prohibé tout propos insultant, acte de dénigrement, de harcèlement, brimade à caractère personnel, tout acte ou propos à caractère raciste, homophobe, antisémite, sexiste ou autre forme d'incitation à la haine ou de discrimination.

- L'Institut Agro Dijon s'engage à prendre en compte et à faire respecter la dignité et l'intégrité des personnes :
 - ✓ Par la mise en place d'une politique de lutte contre le harcèlement sexuel et contre les violences sexistes et sexuelles dans l'établissement en collaboration avec la formation spécialisée (responsable du suivi : référentes égalité femmes/hommes, SRHP),
 - ✓ En créant une cellule de veille et d'écoute spécifique aux violences sexistes et sexuelles, composée d'agents formées à l'écoute (responsable du suivi : SRHP),
 - ✓ En étant exemplaire sur le traitement de tout signalement de violences sexistes et sexuelles,
 - ✓ En proposant une information/sensibilisation sur la prévention des discriminations à l'ensemble des étudiants et des personnels pendant chaque année universitaire à partir de l'année 2017/2018 (responsables du suivi : référentes égalité femmes/hommes, SRHP),
 - ✓ En formant les membres des bureaux sur les violences sexistes et sexuelles.
 - ✓ En mettant à disposition des étudiants et des personnels de l'établissement un guide « pour s'informer et se défendre » sur/contre le harcèlement sexuel et autres violences sexistes ou sexuelles au 4^{ème} trimestre (responsable du suivi : SRHP).
- Les membres des associations étudiantes signataires s'engagent à :
 - ✓ Proscrire et à lutter contre toute pratique discriminante et/ou pouvant porter atteinte à la dignité des personnes.,
 - ✓ Organiser des événements respectueux de la dignité des personnes en proscrivant notamment toute activité pouvant être assimilée à du bizutage et en adoptant une politique de tolérance zéro envers tout participant adoptant une attitude ou ayant des propos, sexistes, racistes ou pouvant porter atteinte à la dignité des personnes.
 - ✓ Organiser l'accompagnement et la protection des participants lors des événements qu'ils sont amenés à organiser, notamment grâce à la mise en place de « référents VSS » lors des soirées,
 - ✓ Communiquer de manière respectueuse en bannissant tout propos sexiste, raciste ou pouvant porter atteinte à la dignité des personnes,
 - ✓ Signaler, avec l'accord de la victime, à l'une des cellules d'écoute toute situation de harcèlement, discrimination ou violence sexiste et sexuelle dont ils auraient connaissance :
Cellule d'écoute interne : cellulevss-etudiants@agrosupdijon.fr
 - ✓ Orienter la victime vers la cellule d'écoute de l'établissement ou l'AMACOD si la victime préfère parler avec un organisme extérieur à l'école. Les étudiants peuvent également consulter un professionnel de la santé au CPSU.

Cellule d'écoute VSS : benedicte.mace@agrosupdijon.fr - lea.lester@agrosupdijon.fr - caroline.moscato@agrosupdijon.fr

AMACOD : (Antenne municipale de lutte contre les discriminations) accès via le portail On Dijon, et un numéro de téléphone direct 03 80 30 68 23 ou 0 800 21 3000.

CPSU : (Centre de prévention et de santé universitaire) Tél. : 03 80 39 51 53 - 6a, rue du Recteur Marcel Bouchard - Dijon

Conformément à l'article L141-6 du code de l'éducation, l'Institut Agro Dijon et les associations s'engagent à faire respecter tous les principes qui régissent l'enseignement supérieur : la laïcité et l'indépendance de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique, dans le respect des convictions de chacun.

...A favoriser les comportements écoresponsables

La lutte contre le réchauffement climatique et la surconsommation des ressources doit être menée à tous niveaux de notre société. L'Institut Agro Dijon et les associations hébergées s'engagent à adopter un comportement exemplaire en la matière et à prendre en compte les enjeux du développement durable dans toutes leurs actions.

- L'Institut Agro Dijon s'engage à favoriser le tri des déchets sur l'ensemble de son site :
 - ✓ En mettant à disposition de l'ensemble de la communauté des points de tri des déchets et en communiquant à ce sujet (responsables du suivi : SPHL),
 - ✓ En proposant aux élèves l'accès à la placette de compostage et en mettant à disposition une poubelle à déchets organiques au QG et dans le hall (responsables du suivi : référente développement durable),
 - ✓ En organisant annuellement une information sur le tri des déchets en faisant appel aux ambassadeurs du tri de Dijon Métropole (responsables du suivi : référente développement durable),
 - ✓ En faisant la promotion auprès des élèves d'événements ou d'actions en rapport avec le développement durable.
- Les membres des associations étudiantes signataires s'engagent à :
 - ✓ Vider régulièrement (1 fois par semaine) la poubelle à déchets organiques située au QG dans le composteur (responsable BDE ou Agrologique),
 - ✓ Trier leurs déchets aux différents points prévus à cet effet, lors des événements organisés par les associations et également lors des temps de vie sur le campus,
 - ✓ Favoriser la réduction des déchets en utilisant des produits réutilisables ou recyclables/compostables lors des événements qu'elles organisent,
 - ✓ Faire preuve de vigilance en ce qui concerne les écogestes, tels que la fermeture des fenêtres et l'extinction des lumières en quittant les locaux.
 - ✓ Sensibiliser l'ensemble de la communauté étudiante au développement durable en communiquant à ce sujet et/ou en organisant des événements dédiés (exemples : soupe ou jus de fruits avec invendus, ateliers zéros déchets...).
 - ✓ Promouvoir les événements ou les actions en rapport avec le développement durable,
 - ✓ Ajouter, lorsque cela est possible, une thématique socio-économique aux événements déjà existants,
 - ✓ S'engager dans une démarche d'amélioration continue.

Livre II

Le Bureau des Élèves et les associations étudiantes hébergées s'engagent...

Le mot du BDE

Le Bureau des Élèves est une des associations de l'école qui organise des événements étudiants : intégration, week-end d'intégration, repas de Noël, carnaval entre autres. L'association a pour mission de coordonner tous les événements des associations et clubs pour une vie étudiante riche et épanouie. L'objectif est de rassembler l'ensemble des étudiants, de créer des souvenirs et une cohésion intra et inter- promotions.

La Charte Étudiante est un support pour que chaque événement se passe au mieux. En effet, nous nous engageons à veiller à ce que chaque étudiant se sente bien et à sa place sur tous les points. Toutes formes de discriminations sont proscrites, des préventions sont mises en place et chacun est libre de s'exprimer et de se sentir écouté.

De plus, nous serons attentifs à ce que des valeurs éco-responsables soient intégrées dans chacun de nos événements.

Les différents points de la Charte Étudiante sont une priorité pour le BDE. Nous travaillons sur chaque événement et également à la résidence Magon, pour offrir aux étudiants un environnement sain et sûr.

..... À faire vivre la charte

- **EN VALORISANT LA CHARTE DANS LA VIE ETUDIANTE**

Le BDE organise la présentation de la Charte, dès la rentrée, aux étudiants entrants : les étudiants de 2^{ème} année interviendront auprès des étudiants de 1^{ère} année pour organiser la signature individuelle :

- Il organise en lien avec le bureau Prévention, la signature officielle de cette Charte, entre les associations et la direction générale,
- Il participe à la formation « risques liés aux addictions » et effectue une session de sensibilisation aux étudiants de 1^{ère} année pendant la période d'intégration,
- La grille définissant les manquements et fixant les sanctions applicables au sein des associations sera affichée systématiquement en soirée, par tous les organisateurs (cf. règlement intérieur de l'école),
- La charte sera mise à disposition des étudiants sur l'intranet Etudiants dans l'onglet « Vie Etudiante », par l'Etablissement.

- **EN METTANT EN ŒUVRE DES ACTIONS D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE PREVENTION AU BENEFICE DE TOUS LES ELEVES**

- Des actions périodiques de sensibilisation et/ou d'information, et/ou de formation et/ou de prévention, notamment pour la préservation de la santé étudiante, seront programmées et organisées en collaboration avec l'administration : prévention des risques liés aux consommations d'alcool et autres produits psychotropes, formation des responsables d'associations à leurs fonctions et responsabilités, premiers secours civiques, incendie, dépiage, etc.

- **EN ORGANISANT LA PREVENTION**

Le Bureau des Elèves est l'interlocuteur privilégié de l'administration notamment en cas d'incident(s) lié(s) à la vie associative dans l'établissement et les associations :

- S'engagent à créer une ligne « Prévention » dans le budget de fonctionnement du BDE ; ce budget sera dédié à l'achat d'équipements de prévention ou à l'organisation d'action(s) de prévention au bénéfice des étudiant(e)s,
- Organisent annuellement une transmission des engagements pris dans la charte lors de la passation des bureaux associatifs,
- Élaborent un plan de prévention des risques liés en amont des manifestations qu'il organise ou dont il est porteur via les comités d'organisation (intégration, gala, etc.),
- Communiquent à la DEVE le planning annuel des manifestations programmées pour le 15 juin.
- Le planning détaillé des activités programmées pour la période d'intégration par le BDE, est communiqué pour le 15 juin à la direction de l'enseignement et de la vie étudiante (DEVE). A réception, un travail de prévention des risques identifiés sera conduit avec le BDE pour la construction du plan de prévention.
- Doivent effectuer les demandes d'autorisation de débit de boissons à la mairie de Dijon dès la validation du planning annuel des manifestations et ce pour l'ensemble de l'année universitaire.

..... À adhérer à l'objectif "SANTÉ étudiante"

• EN MAITRISANT DAVANTAGE LA CONSOMMATION DE PRODUITS PSYCHOTROPES

- La quantité d'alcool consommée à l'occasion de chaque manifestation associative sera gérée par les organisateurs :
 - ↳ La transparence des flux de boissons alcoolisées sera recherchée : la Bar team tiendra un état récapitulatif des achats et des ventes des boissons alcoolisées. Cet état sera réalisé par soirée. Il sera toujours communiqué à l'administration avec la demande de subvention annuelle du BDE. Sa production conditionnera l'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement à l'association,
 - ↳ L'introduction de boissons alcoolisées en dehors de celles autorisées à la Bar Team et/ou de tout autre produit psychotrope, sera interdite explicitement lors des manifestations et contrôlée chaque fois que cela sera possible.

• EN FIXANT CLAIREMENT LES CONDITIONS, REGLES DE VENTE ET DE CONSOMMATION DE L'ALCOOL EN SOIREE

- **Les boissons**
 - ↳ Les quantités mises à disposition pour chaque soirée seront estimées et consignées
 - ↳ La vente ou la distribution de boissons alcoolisées sera toujours limitée **aux boissons de 2^{ème} catégorie*** autorisées dans le cadre de la procédure d'établissement et limitée à deux verres par personne.
 - ↳ Les boissons alcoolisées seront toutes vendues à un prix supérieur aux boissons non alcoolisées.
- **La « Bar team » et les serveurs**
 - ↳ Le principe de sobriété des serveurs du bar sera toujours imposé pendant les soirées,
 - ↳ Une position collective de refus de servir en cas de trouble(s) du comportement (cf. fiche de constat des troubles du comportement disponible sur l'intranet) sera adoptée,
 - ↳ La vente d'alcool sera arrêtée 1 heure avant la fin de soirée autorisée.

• EN METTANT EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION LORS DES SOIREEES

- ↳ Des rondes de surveillance sont organisées lors des soirées par les membres de l'association organisatrice,
- ↳ Un ou plusieurs vigiles seront recrutés pour chaque événement festif,
- ↳ Une « safe zone » avec surveillance est mise en place lors de chaque soirée pour les personnes trop alcoolisées,
- ↳ Des aliments seront à disposition au bar,
- ↳ Des boissons non alcoolisées (*dénommés « softs » en soirée*) seront toujours vendues moins chères que

n'importe quelle boisson alcoolisée, l'eau sera à disposition à volonté.

- **EN RESPECTANT LES PROCEDURES ET LES DELAIS POUR L'ORGANISATION DE SOIREES**

- ✎ La procédure de réservation et d'utilisation des locaux sera toujours accompagnée du plan de prévention des risques liés ; si besoin, une évaluation des risques sera faite en amont de la manifestation en collaboration avec la conseillère de prévention
- ✎ Pour toute organisation d'événement, les étudiants organisateurs prendront rendez-vous à la permanence prévention,
- ✎ Les autorisations obtenues (autorisations municipales, boissons autorisées^{1*}, horaires de manifestations, invités extérieurs, capacité d'accueil des salles, locaux, etc.) seront respectées.

..... À mieux vivre ensemble en résidence et dans l'Ecole

- **EN CHERCHANT A AMELIORER LA VIE EN COMMUN**

- En faisant respecter l'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux,
- En contrôlant les nuisances sonores et les comportements excessifs pendant et après les soirées,
- En baissant le son à partir de 22 heures en soirée et dans les logements,
- En réservant les cuisines de résidence à la préparation et à la prise des repas,
- En contribuant à faire connaître et respecter le règlement intérieur de résidence.

- **EN INFORMANT ET EN COMMUNIQUANT MIEUX AVEC TOUS LES ELEVES**

- En faisant connaître les noms des associations organisatrices d'activités, les noms des responsables, le planning des activités et des soirées, en diffusant les comptes rendus des réunions, etc. ...
- En communiquant mieux sur les responsabilités engagées dans la vie étudiante et les manifestations,
- En établissant et faisant connaître les règles fixées par les associations pour la consommation de boissons alcoolisées en soirées : la Bar Team sera responsable du mode opératoire de vente des boissons permettant de mieux maîtriser les quantités consommées individuellement (traçabilité des quantités vendues).

Les organisateurs ont une responsabilité civile et pénale. La bar team s'engage à ne pas servir les personnes alcoolisées.

- **EN PRENANT EN COMPTE LA RESPONSABILITE NUMERIQUE DE CHAQUE INDIVIDU :**

- Ne pas utiliser, copier ou distribuer du contenu protégé sans autorisation appropriée, en respectant ainsi les droits d'auteur.
- Ne pas partager des informations personnelles sensibles sans consentement approprié, en préservant ainsi la vie privée des autres en ligne.
- Ne pas propager des rumeurs, ne pas participer à des attaques personnelles, à la cyberintimidation ou à des activités illégales, adoptant ainsi un comportement éthique en ligne.
- Le Club photo s'engage à ne pas diffuser d'images sans accord préalable. Il s'engage en outre à détruire toutes images non-autorisées.

¹ Boissons alcoolisées du 2^{ème} groupe, boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis, muscat, jus de fruits comportant jusqu'à 3° d'alcool

- Ne pas abuser des mails et des listes de diffusion de l'école, pour la sécurité numérique et pour le respect de l'environnement. Toutefois, si les listes de diffusion sont utilisées, les mettre en copies cachées.
- **EN REFUSANT TOUTE PRATIQUE DE BIZUTAGE**
 - En rappelant que le bizutage est un délit qui consiste à amener une personne à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de façon excessive et ceci **même si elle est consentante**,
 - En proposant des activités qui respectent l'intégrité et la dignité de chacun lors de l'organisation d'événements,
 - En interdisant tous les « jeux à boire »,
 - En déclarant à la direction tout fait susceptible d'être du bizutage.

..... À assurer la continuité de la vie associative

- **EN AMELIORANT LA PASSATION ENTRE BUREAUX SORTANTS ET ENTRANTS**
 - En fournissant aux entrants tous les documents supports nécessaires à bien remplir ses fonctions,
 - En informant au plus tôt et les équipes candidates à la prise de responsabilités associatives et au plus tard les nouveaux responsables dès leur prise de fonction, des obligations liées à la gestion associative,
 - En restant des personnes ressources pour les bureaux entrants par un accompagnement actif le plus longtemps possible.

Livre III

L'INSTITUT AGRO DIJON S'ENGAGE...

..... À Être investi dans la vie étudiante

- **EN VALORISANT L'ENGAGEMENT ETUDIANT**
 - En l'intégrant dans un module de formation et en attribuant des crédits ECTS.
 - En valorisant les compétences acquises dans le parcours associatif.
- **EN S'ENGAGEANT SUR L'AMELIORATION DU « BIEN-ETRE » ETUDIANT**
 - Des échanges avec les étudiants permettront de créer une enquête afin de lister des indicateurs identifiés comme les plus significatifs de la qualité de la vie étudiante sur le site de l'Institut Agro Dijon. Le principe d'une réévaluation annuelle a été retenu.
 - L'analyse annuelle des indicateurs, réalisée par les ateliers d'échanges étudiants et le bureau prévention, sera présentée en CEVE afin de mettre en œuvre, si nécessaire, un plan d'amélioration.
- **EN RESIDENCE ETUDIANTE**
 - En améliorant la mise en œuvre des décisions prises et en confiant leur suivi au responsable de l'hébergement, gardien de la résidence Magon,
 - En veillant à son respect,
 - En maintenant en place des espaces d'information et documentation « santé » dans les lieux de vie.
- **DANS LA VIE ASSOCIATIVE**
 - En proposant des formations à l'ensemble des responsables d'associations pour l'exercice de leurs responsabilités : formation aux responsabilités civiles et pénales des responsables d'associations, formation à la gestion comptable des associations,
 - En proposant chaque année une formation au PSC1 pour les responsables et membres des associations afin de leurs permettre d'être capable de gérer les premiers secours,
 - En désignant les personnes-ressources (cf. page 10) dans l'établissement pour l'accompagnement de la conduite de projets favorisant l'animation de la vie étudiante,
 - En accompagnant les associations dans l'organisation des manifestations notamment pour la gestion des risques liés (Gala, Intégration, etc.) : des rondes de prévention et de clôture des soirées seront mises en place en appui aux organisateurs, des outils de prévention pourront être fournis à la demande des organisateurs.

Les personnes ressources dans l'Etablissement

- **DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA VIE ETUDIANTE (DEVE)**

Bénédicte Macé : demande de subventions fonds associatifs, dossiers SIAE, développement d'initiatives étudiantes, accompagnement de la vie étudiante - *poste* : 26 03

Valérie Laflotte : suivi administratif de la Vie associative (enregistrement des statuts, hébergement des associations, renouvellement des bureaux, planning et suivi des manifestations, financements) - *poste* : 40 29

Anne Roger : *rédaction de la charte de la vie étudiante et du schéma directeur de la vie étudiante* - *poste* 24 12

- **BUREAU PREVENTION**

Caroline Moscato : conseil et assistance pour conduire la politique de prévention en matière de vie étudiante - *poste* : 2833

Geoffroy Pargny : accompagnement à l'organisation d'événements - *poste* : 28 88

- **REFERENTS HANDICAP**

Personnes-ressources pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap et la mise en place d'action de prévention et de sensibilisation.

Philippe Cayot : *poste* : 40 31

- **REFERENTE EGALITE**

Bénédicte Macé - Etudiants : mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation liées au sexisme, accompagnement individuel et collectif lors de situations problématiques. - *poste* : 26 03

- **REFERENTE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Charlène Fichet : mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation liées au développement durable et à l'environnement. - *poste* : 23.01

- **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

Christophe Tarragon : communication externe et interne, recherche de sponsors, etc. - *poste* : 26 65

- **SERVICE PATRIMOINE, HEBERGEMENT ET LOGISTIQUE**

Christelle Grégoire : gestion des locaux et du patrimoine, prestations liées - *poste* : 25 15

Pascale Ramos : hébergement en résidence, états des lieux, prévention des risques liés à la vie en résidence, suivi des conventions d'occupation des associations - *poste* : 26 77

Agnès Redon : gestion des salles - *poste* : 26 39

- **SERVICE DES AFFAIRES BUDGETAIRES ET DU CONTROLE INTERNE**

Sylvain Piccioli : mise en place de formations à la gestion comptable des associations - *poste* : 23 74

- **GROUPE D'ECOUTE RELAIS**

A la Direction de l'Enseignement et de la Vie Étudiante (DEVE) : Maryline CHARLET, Nadine MOREAU, Sabine PETIT, Nathalie ROUX

A la résidence Magon : Pascale RAMOS

Dans les départements d'enseignement : Frédéric COINTAULT, Cosette GRANDVALLET, Laure LAMY, Annabelle LARMURE

Livre IV

LES ELEVES, USAGERS ET INVITES DES ASSOCIATIONS S'ENGAGENT...

.... À adopter un comportement responsable

Juridiquement, les associations organisatrices d'activités sont responsables de tout événement survenant à cette occasion et causant préjudice (*moral, physique ou matériel*) à autrui.

Les élèves volontaires bénévoles qui composent leurs bureaux peuvent voir *leur responsabilité recherchée devant les tribunaux par les victimes de comportement individuel ou collectif leur ayant causé dommage.*

Chaque élève, usager, invité participant aux activités et soirées :

- **S'engage à modérer sa consommation d'alcool avant et pendant les manifestations,**
- **S'engage à respecter l'interdiction de fumer dans les lieux couverts et/ou communs,**
- **S'engage à garder un comportement respectueux des personnes et des biens.**
- **S'engage à être vigilant sur les difficultés rencontrées par un autre étudiant lors des différents événements et signaler les comportements à risques (atteinte physique ou morale d'une personne) afin que celle-ci puisse être prise en charge.**

Dans le cas de non-respect de ces prescriptions, la commission des associations se réserve le droit de prononcer une des sanctions prévues (cf. grille page 12). Tout organisateur de manifestation peut demander que la commission des associations se réunisse en précisant le motif exact de réunion. La commission de prévention étudiante sera informée de la tenue de cette réunion. La commission de prévention étudiante peut être saisie à la demande de témoin d'incident, accident, violence, etc.

**Dans le cas de manquement au règlement intérieur de l'établissement,
Des sanctions seront prises en fonction de la gravité des infractions commises.**

COMMISSION DES ASSOCIATIONS

GRILLE DE SANCTIONS INTERNES

Manquement	Conséquence
Forte ébriété	<i>Avertissement verbal</i>
Incivilité (Nuisances, bruit dans les endroits contre-indiqués, fumer à l'intérieur...)	<i>Avertissement verbal</i>
Injures, violences	<i>Avertissement verbal - Passage devant la commission des associations</i>
Dégradations matérielles	<i>Avertissement verbal - Passage devant la commission des associations</i>

En cas de non-respect d'un avertissement donné ou si elles le considèrent nécessaire, les associations se réservent le droit d'exclure une personne de la soirée en cours.

Les sanctions seront données par la Commission des associations étudiantes qui se tiendra, si besoin, dans les plus brefs délais après les incidents.

Sanctions pouvant être données par la commission :

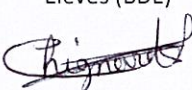
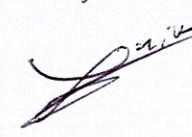
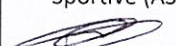
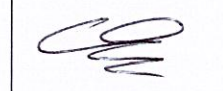
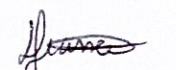
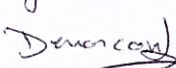
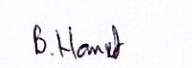
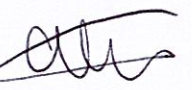
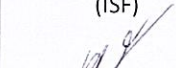
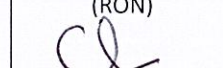
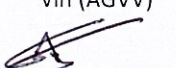
- ✓ Interdiction d'accéder aux soirées pendant un temps défini,
- ✓ Travaux d'intérêt général,
- ✓ Exclusion d'association.

Un compte-rendu écrit de la séance de commission, rédigé par les présidents du Bureau Des Élèves, au nom de toutes les associations présentes, sera transmis à la direction de l'établissement et à la conseillère de prévention de l'Institut Agro Dijon.

SIGNATURE CHARTE DE LA VIE ETUDIANTE

Année 2025/2026

A Dijon, le 10 septembre 2025,

Pour le Bureau Des Élèves (BDE)  	Pour l'Association Sportive (AS)  	Pour Solid'Agro  	Pour l'Association des Cavaliers de l'Institut Agro Dijon (ACAD)  	Pour Start Agro  
Pour Agro-Logique  	Pour Ingénieurs Sans Frontières (ISF)  	Pour les Robes Orange et Noir (RON)   	Pour l'Association de la Gastronomie de la Vigne et du Vin (AGVV)  	

(1) Association non hébergée dans l'école mais composée majoritairement d'étudiants de l'IAD

La Directrice de l'Enseignement
Et de la Vie étudiante

Bénédicte Macé

La Directrice de l'Institut Agro
Dijon



Hélène Poirrier

